



L'ACTUALITÉ

PRÉSERVER L'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT: UN COMBAT URGENT POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Une grosse partie des créations d'entreprises se sont dans le BTP et viennent nourrir les rangs des TPE que la CAPEB défend avec détermination.

En France, le désir de s'installer à son compte continue de croître, et la création d'entreprise résiste mieux qu'on ne pourrait le croire. Loin de se laisser décourager par les incertitudes, les Français continuent de se tourner massivement vers l'entrepreneuriat qui attire de plus en plus de profils indépendants, désireux de prendre le contrôle de leur carrière et de travailler selon leurs propres règles. Les secteurs les plus concernés vont des services aux particuliers à l'artisanat, mais touchent également des activités innovantes et numériques. Le statut d'indépendant remporte un réel succès. La volonté d'autonomie, la recherche de flexibilité, mais aussi la possibilité de tester de nouvelles idées sans dépendre d'une structure hiérarchique lourde en sont quelques explications. Près de 30 % des salariés envisagent aujourd'hui de créer leur entreprise dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Ainsi, alors que la France traverse une période économique incertaine, l'entreprise artisanale du bâtiment reste un moteur indispensable de l'activité locale. Le dernier baromètre ISM-MAAF montre qu'en 2024 près de 280 000 entreprises artisanales ont été créées, un chiffre en hausse de 11 % sur un an et représentant un entrepreneur sur quatre en France, un record historique pour le secteur

de l'artisanat. Parmi elles, 89 700 créations concernent spécifiquement le bâtiment et les travaux publics.

Cette dynamique entrepreneuriale se heurte toutefois à une réalité économique exigeante : l'entrepreneuriat ne rime pas forcément avec prospérité financière.

**34 %
des Français
âgés de plus de 18 ans
choisissent la voie
de l'entrepreneuriat**

Selon une analyse récente, et parce que beaucoup de créateurs sont des micro-entrepreneurs, 53 % des dirigeants de petites entreprises ne se versent aucune rémunération, et parmi ceux qui en ont une, le revenu médian est de 21 631 € par an, soit environ 21 % de moins que le salaire médian français.

Dans le bâtiment, secteur à forte intensité de main-d'œuvre et de savoir-faire technique, beaucoup créent leur entreprise avant tout par volonté d'indépendance ou par attachement

à une activité concrète, par choix d'exercer un métier utile aux autres et à la société.

Mais il importe que cet enthousiasme pour l'entrepreneuriat soit entendu et intégré dans les politiques publiques. Ce qui n'est pas gagné puisque l'une des principales aides à la création, l'Aide aux Créeurs et Repreneurs d'Entreprise (ACRE), est aujourd'hui remise en question. Elle permettait jusqu'ici une exonération partielle de cotisations sociales pendant les trois premiers trimestres suivant la création d'une entreprise, un coup de pouce non négligeable ! La Cour des comptes pointe son coût élevé et l'absence de pilotage clair, mettant en doute son efficacité réelle. Une suppression ou une réduction de cette aide compliquerait certainement le parcours des candidats à l'installation.

Un défi encore plus crucial se profile : la transmission des entreprises artisanales. BpiFrance révèle que 370 000 TPE, PME et ETI sont à transmettre dans les 5 ans. Tous secteurs confondus, 40 % des chefs d'entreprise prévoient de transmettre d'ici à 2030. Le baromètre ISM-MAAF estime que près de 72 000 entreprises artisanales pourraient être cédées dans les cinq prochaines années, particulièrement dans les métiers du BTP. Sans une politique volontariste de reprise et de succession, ces structures, profondément

ancrées dans leurs territoires, risquent de disparaître, emportant avec elles des emplois, des compétences et une capacité essentielle à répondre à nos besoins de rénovation, de transition énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement de la population. La Direction Générale des Entreprises en a pris conscience et un plan d'action national est en cours d'élaboration pour 2026. La CAPEB participe activement à cette « Mission Reprise » avec tous les acteurs concernés (État, chambres consulaires, réseaux professionnels, institutions financières, organismes

d'accompagnement) pour lever les freins à la reprise. Et ils sont nombreux !

Face à ces enjeux, il est impératif que l'État, les collectivités et les partenaires sociaux valorisent et renforcent les outils d'accompagnement, qu'il s'agisse de sensibilisation et de formation, de mise en relation entre offre et demande, d'allègement des freins fiscaux et réglementaires, ou encore de coordination territoriale. Or, là encore, la Cour des comptes a présenté des propositions de réforme du pacte Dutreil sur les transmissions d'entreprises familiales,

qui en diviseraient le coût par deux pour les finances publiques.

Préserver le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment, ce n'est pas défendre un héritage figé. C'est parier sur une économie de proximité, résiliente, non délocalisable et porteuse de sens. Encourager la création et la reprise dans ce secteur, c'est faire le choix d'un développement territorial durable, fondé sur l'humain, le savoir-faire et la transmission. C'est notre choix !

ECONOMIE

→ LA SNBC 3 ACTE UN CHANGEMENT D'ORIENTATION

Le projet de Stratégie nationale bas carbone 3 (SNBC 3), présenté en décembre 2025, fixe la feuille de route climatique de la France jusqu'en 2050. Pour le secteur du bâtiment, responsable d'environ 15 % des émissions nationales de gaz à effet de serre, la SNBC 3 marque un changement d'orientation notable, en privilégiant une décarbonation rapide des usages plutôt qu'une massification immédiate des rénovations globales. La SNBC 3 ramène ainsi l'objectif de rénovations d'ampleur à 250 000 par an d'ici à 2030, des ambitions bien plus modérées que celles affichées précédemment. Cette révision repose tout d'abord sur le constat d'un manque d'ingénierie et de main-d'œuvre qualifiée. Et pour cause ! les chiffres parlent d'eux-mêmes : 55 000 entreprises RGE à comparer aux 512 000 entreprises artisanales du bâtiment qui pourraient intervenir sur le marché. Pour résoudre l'équation, il suffirait, comme nous le préconisons, d'ouvrir très largement le marché au plus grand nombre d'entreprises en simplifiant l'accès au RGE et en basant les contrôles qualité non pas sur un dossier administratif mais sur la réalité des chantiers réalisés ! La SNBC pointe aussi des difficultés opérationnelles liées aux rénovations d'ampleur qui génèrent des coûts élevés pour les ménages et les finances publiques. Elle s'oriente plutôt vers une amélioration



progressive du parc de logements, la sobriété énergétique et la rénovation globale performante ne constituant plus des priorités immédiates. Dans cette perspective, la SNBC 3 considère que les mono-gestes peuvent constituer des premières étapes d'un parcours de rénovation, à condition d'être cohérents entre eux et pensés dans une trajectoire globale à moyen terme. C'est précisément ce que nous proposons : un parcours de mono gestes étalé sur plusieurs années, permettant d'atteindre une rénovation énergétique globale tout en évitant des difficultés logistiques et financières. Pour les artisans du bâtiment, la SNBC 3 dessine ainsi un cadre à la fois porteur

et exigeant. La priorité donnée aux mono-gestes offre des perspectives d'activité soutenues, mais la stabilité des orientations publiques est une condition essentielle de sécurisation pour l'investissement, la formation et l'emploi. L'enjeu aujourd'hui, reste de transformer la dynamique des mono-gestes en un véritable parcours de rénovation, permettant aux ménages d'améliorer progressivement leur logement et aux entreprises artisanales de s'inscrire durablement dans la transition écologique. L'objectif est d'éliminer les logements les plus énergivores à l'horizon 2035-2040.

METIERS

→ UN WEBINAIRE POUR TOUT SAVOIR SUR LES ÉVOLUTIONS DE PG INSTALLATION

Une nouvelle convention nationale PG Installation a été signée le 28 novembre dernier. Avec l'appui de l'association habitA+, la CAPEB propose aux collaborateurs des CAPEB départementales un webinaire de présentation des évolutions de la nouvelle convention nationale PG Installation et à l'extension de son périmètre d'application aux ERP jusqu'à 19 personnes. Cette séance sera l'occasion de présenter les évolutions introduites par celle-ci afin de faciliter l'accompagnement des CAPEB

départementales auprès des entreprises désireuses de s'inscrire dans cette démarche volontaire qui fait l'objet d'une reconnaissance réglementaire. Ce webinaire évoquera également une évolution majeure de l'appellation PG Installation, à savoir l'extension prochaine de son périmètre d'application aux ERP (Etablissement Recevant du Public) dont la capacité d'accueil est inférieure ou égale à 19 personnes. [S'inscrire ici.](#)

PROFESSIONNELS

Convention Nationale
28/11/2025

PG
PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION

**CONVENTION PG
INSTALLATION :
ÉVOLUTIONS AU 1ER
JANVIER 2026**

• Extension aux DOM
• Ouverture élargie des CCRG
• Rôle renforcé des CCRG après contrôle DREAL

**PLUS DE DÉTAILS SUR CES 3
ÉVOLUTIONS MAJEURES**

Entre :
Les organisations professionnelles : CAPES, CCI, Chambre de Commerce & Plaine, Chambre Syndicale, SYNAGAS et UMGCCP - FFB
Et :
L'Association HabitA+

www.lesprofessionnelsdugaz.com
Les experts énergétiques dont on n'a peut plus passer







[IN](#) [@](#) [Facebook](#)

SOCIAL

→ LES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES

D'après l'Observatoire de la reconversion professionnelle et de l'entrepreneuriat de la Fédération française de la franchise, près de deux salariés sur trois (64 %) ont déjà engagé une reconversion professionnelle ou envisagent de le faire. Parmi eux, 31 % considèrent l'entrepreneuriat comme une option privilégiée. Cette dynamique séduit particulièrement les actifs de plus de 50 ans, puisque près d'un sur cinq projette désormais de créer sa propre entreprise dans les années à venir.

150 000

nouveaux entrants dans les entreprises du bâtiment chaque année

La majorité des reconversions professionnelles proviennent de demandeurs d'emploi qui obtiennent des financements de France Travail pour les former et leur permettre de se reconvertis. En 2024, 27 000 bénéficiaires de l'assurance chômage ont perçu une allocation au titre de la

reconversion et parmi eux, 68 % se sont engagés dans l'entrepreneuriat.

Les salariés en poste peuvent aussi obtenir un soutien financier de la part de leur entreprise ou de l'OPCO ou mobiliser son CPF. Comme toujours, les dossiers que les candidats à la reconversion doivent constituer sont lourds sur le plan administratif. La Loi, qui vient d'être adoptée transposant les ANI sur le sujet, prévoit un dispositif qui permet aux salariés de changer de métier en interne et de faire bénéficier son entreprise de financements pour l'accompagner. Un autre dispositif permet aussi une suspension du contrat de travail et la signature d'un autre contrat dans une autre entreprise qui formera le reconvertis, le tout accompagné de financements. L'artisanat du Bâtiment a tout intérêt à s'ouvrir à ces opportunités pour recruter les compétences dont les entreprises ont besoin.

L'Observatoire des Métiers du BTP, outil paritaire que nous gérons, a notamment pour mission de préparer l'avenir de la formation. Il a publié une étude sur les reconversions et transitions professionnelles vers les métiers du BTP qui permet d'identifier la provenance des nouveaux

venus, leur profil et leurs motivations.

En l'occurrence, il s'agit d'ouvriers qualifiés, d'agents d'encadrement ou bien des jeunes ayant un premier niveau de qualification. Sans oublier bien sûr les femmes, de plus en plus nombreuses à vouloir intégrer le secteur. Les reconvertis souhaitent changer d'activité pour choisir un métier qui a du sens et une utilité sociale, pour exercer une activité plus manuelle, mais aussi pour changer de lieu d'habitation et de réduire les trajets domicile/travail pour travailler en proximité. Ils sont aussi motivés par la volonté d'évoluer socialement, notamment en allant vers l'entrepreneuriat.



→ ASSURANCE CHÔMAGE: LES PARTENAIRES SOCIAUX VEULENT DES GARANTIES

Les partenaires sociaux ont rouvert le 7 janvier les négociations sur l'assurance chômage, à la demande du gouvernement, qui vise 400 millions d'euros d'économies par an, notamment via un encadrement des ruptures conventionnelles et des contrats courts. Mais avant d'aller plus loin, les partenaires sociaux ont signé un courrier commun au Premier ministre pour lui demander d'agrérer totalement les textes qu'ils ont précédemment signés sur le sujet, les organisations patronales faisant de l'agrément de l'avenant sur le bonus-malus une condition pour ouvrir les négociations. Les partenaires sociaux ont également demandé l'annulation

de la lettre de cadrage qu'ils avaient reçue en août dernier. Lors de leur première réunion, ils se sont accordés sur le calendrier et la méthode et ont décidé de mener deux négociations parallèles: l'une sur les contrats courts et l'autre sur les ruptures conventionnelles. Ils se sont retrouvés ce 15 janvier pour négocier sur ce sujet avec l'objectif de conclure pour le 25 février, se donnant plus de temps sur les contrats courts, un terme ayant été fixé au 25 mars. Les discussions s'engagent sans mobilisation, en particulier sur ce sujet qui pourrait même ne pas être traité si le Premier ministre n'apporte pas gain de cause aux partenaires sociaux. Le périmètre de ces

négociations ne fait pas non plus l'objet d'un consensus: les syndicats souhaitent limiter les échanges à ces sujets ciblés alors que le patronat plaide pour une remise à plat plus globale du régime. L'U2P a notamment proposé une réflexion visant à assouplir le dispositif de démission-reconversion afin de permettre d'accueillir un plus grand nombre de salariés et de limiter le nombre de ruptures conventionnelles. Bref, la négociation est pour l'instant très fragile. Les partenaires sociaux attendent désormais des clarifications de l'État pour éviter un nouvel échec, qui ouvrirait la voie à une réforme décidée unilatéralement par le gouvernement.

GOUVERNEMENT

→ LE MINISTRE DU LOGEMENT ANNONCE UN PLAN EN DEUX TEMPS

Vincent Jeanbrun a commencé à dévoiler la manière dont il compte procéder pour apporter une nouvelle dynamique au logement et répondre aux besoins. Tout d'abord, a-t-il dit, il entend s'attaquer à « la simplification, afin de construire plus vite et plus simplement, avec la même exigence de qualité, mais avec moins de lourdes administratives ». Il admet pour autant que son action ne peut pas se déployer si les moyens ne sont pas disponibles. « Toutes les mesures visant à relancer le secteur du logement et à permettre aux Français de mieux se loger n'ont, par définition, pas été votées, puisqu'il n'y a pas eu de budget. En conséquence, les moyens nécessaires pour créer un véritable choc de confiance dans le monde du logement sont absents. ». Le ministre plaide pour une adoption rapide du budget afin d'avoir les moyens de

relancer l'investissement en faisant en sorte que l'épargne des Français soit orientée vers l'immobilier. Il entend aussi étendre le prêt à taux zéro et donner un statut incitatif au bailleur privé. Parallèlement, le ministre souhaite accélérer le taux de rotation au sein des HLM, imposer le respect des règles de vie en collectivité au titre des critères d'exclusion et interdire la transmission d'un logement intrafamilial.

Un quart des familles françaises vivent dans un logement appartenant à un petit propriétaire privé

Vincent Jeanbrun plaide également pour la rénovation du bâti ancien, notamment pour le rendre moins énergivore, avec pragmatisme.

Les petits propriétaires bailleurs doivent être aidés pour pouvoir effectuer des travaux. Dans le même esprit, il considère qu'il ne faut pas interdire la location des logements classés F et plus mais plutôt permettre leur location dès lors que le propriétaire s'engage à effectuer des travaux dans les 3 à 5 ans et que les loyers sont fléchés vers le financement de la rénovation. À suivre donc.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président de la CAPEB était dans la matinale de France Culture mardi matin pour s'exprimer sur l'impact de la suspension de MaPrimeRénov' sur les entreprises artisanales du bâtiment. Une interview doublée d'un reportage chez le Président de la CAPEB Yvelines, Fayçal Zitout. Ce dernier a déploré de devoir avancer à l'aveugle sans perspectives lisibles pour son



activité. « Le manque de confiance général de l'ensemble du marché fait qu'il est atone, voire en décroissance depuis deux ans. En 2025, nous sommes entre -3,5 % et -4,5 % d'activité, et sur deux ans, cela représente environ 40 000 emplois détruits. On ne peut pas continuer avec une logique de budget annuel, avec toutes les incertitudes que cela entraîne. Il faut construire un véritable parcours de rénovation. » a déclaré le Président à cette occasion. [Réentendre ici cette séquence.](#)

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales qui s'est réuni lundi a essentiellement préparé les plénières de la semaine. Celle du 13 portait sur l'anticipation et la prévention des risques liés au changement climatique pour les infrastructures. Celle du 14 janvier était consacrée à la présentation des scénarios prospectifs élaborés dans le cadre de la préparation du futur avis transverse sur le thème « pour un modèle de société soutenable, durable, inclusive à l'horizon 2050 ». Le Groupe a également examiné la nouvelle saisine gouvernementale portant sur le projet de loi cadre relatif aux transports.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le premier Bureau confédéral de l'année se tenait ce jeudi pour dresser le bilan de l'action syndicale du 17 décembre et faire un point d'étape sur les discussions en cours avec l'exécutif concernant MaPrimeRénov', le RGE, et la REP. Une occasion de revenir également sur le Projet de loi de finances et les hypothèses politiques qui pourraient apparaître dans les prochaines semaines.



Le Bureau confédéral a par ailleurs pris connaissance de la ligne éditoriale du prochain BA, examiné le premier projet de Rapport d'activité 2025 qui sera soumis au Conseil d'Administration de février puis fait un point d'étape sur la réflexion lancée concernant la mise au point d'un nouveau logo pour la CAPEB.

L'après-midi, le Bureau confédéral a accueilli les membres de Bureau de l'APSEG. Une occasion de revenir sur les travaux communs, sur la déclinaison des conventions nationales (France Travail, Initiative France, Départements de France..) et sur la mise en œuvre dans les CAPEB départementales de la résolution sur la microentreprise. Les échanges ont aussi porté sur le travail collaboratif mené sur le Plan de relance de la construction et les perspectives sur les enjeux climatiques. La question de la représentativité a également été discutée puis un point d'étape a été fait sur le lancement de la communauté des animateurs métiers, sur les tendances et nouvelles dispositions pour les entreprises concernant l'apprentissage, entre autres.

VŒUX

Chaque début d'année, les cérémonies des vœux se succèdent, favorisant les échanges entre les acteurs. Cette semaine, Constructys ouvrira le bal mardi, suivi par le CESE mercredi puis par la CAPEB jeudi. Une occasion précieuse pour le Président Jean-Christophe Repon, entouré des membres du Conseil d'administration qui avaient pu se libérer, de faire passer les messages politiques que nous entendons porter cette année et de mettre à profit ce moment convivial pour échanger avec nos partenaires, institutionnels et autres responsables d'organismes avec lesquels nous travaillons pour faire avancer les différents sujets qui concernent directement les entreprises artisanales du bâtiment. [En savoir plus sur ARTUR.](#)



PARTENARIAT ET FILIÈRE

Mercredi, Jean-Christophe Repon a rencontré Jacques Plattard, Président de la Fédération des Industries du Béton. Le Président des Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage de la CAPEB, Thierry Toffoli, était à ses côtés pour évoquer les dernières actualités de la REP, la RE2020 et la conjoncture de l'artisanat du Bâtiment et plus largement celle du bâtiment.

Enfin, il avait prévu de signer un accord de partenariat avec Toyota ce vendredi.